

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quarante-septième réunion de la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le jeudi 15 juin 2006 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 7 septembre 2006

Procès-verbal de la deux cent quarante-septième réunion de la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le jeudi 15 juin 2006 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

| <u>MEMBRES :</u> | <u>PRÉSENT</u> | <u>ABSENT</u> |
|--|----------------|---------------|
| BÉDARD, René Chargé de cours - Département de psychoéducation et psychologie | X | |
| BERGERON, Jean-Marie Doyen des études | X | |
| BRUNETTE, Louise Directrice du Département d'études langagières | | X |
| CLÉMENT, David Étudiant - Bacc. en sciences sociales | X | |
| COLLIN, Caroline Étudiante - Maîtrise en développement régional | X | |
| CÔTÉ, Denyse Professeure- Département de travail social et des sciences sociales | X | |
| CYR, Caroline Chargée de cours - Département de psychoéducation et psychologie | X | |
| DALCOURT, Annie-Claude Étudiante - Bacc. en enseignement secondaire | X | |
| DROLET, Simon Étudiant - Bacc. en psychologie | X | |
| DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche | X | |
| IGLEWSKI, Michal Directeur - Département d'informatique et d'ingénierie | X | |
| LANARIS, Catherine Directrice du Département des sciences de l'éducation | X | |
| LÉVY MANGIN, Jean-Pierre Professeur - Département des sciences administratives | | X |
| MAYRAND LECLERC, Martine Professeure - Département des sciences infirmières | X | |
| ST-LAURENT, Hugo Étudiant - Bacc. en travail social | X | |

| | <u>PRÉSENT</u> | <u>ABSENT</u> |
|---|----------------|---------------|
| TREMBLAY, Alexandre Étudiant - Bacc. en orthopédagogie | | X |
| VAILLANCOURT, Jean Recteur | X | |
| <u>OBSERVATEUR RÉGULIER :</u> | | |
| MANSEAU, André Directeur - BLUM | | X |
| <u>SECRÉTAIRE :</u> | | |
| EONDU, Micheline Secrétaire général | X | |

Le président de la Commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 15.

Le président de la Commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, souhaite la bienvenue à la professeure Catherine Lanaris, directrice du Département des sciences de l'éducation, laquelle participe à sa première réunion de la Commission des études.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur René Bédard, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quarante-sixième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Émission de diplômes
 - 3.1 Émission des diplômes
 - 3.2 Émission des attestations d'études - programmes courts de premier et deuxième cycle
 - 3.3 Émission des diplômes - UQAM
- 4.- Projet de modification du programme de maîtrise en éducation - Profil recherche - 3701; Profil professionnel - 3702
- 5.- Projet de modification du programme de baccalauréat en arts et en design - 7917
- 6.- *Projet de modification de la Politique relative à la qualité de l'expression française écrite chez les étudiants de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais*
- 7.- Projet de modification du répertoire de cours de premier cycle - CTB
- 8.- Projet de suspension des admissions aux trimestres d'été pour le programme de certificat en informatique de gestion - 4108
- 9.- Formation d'un comité en vue de poursuivre la réflexion sur la confection de la grille horaire
- 10.- Dépôt de documents
 - 10.1 Tableau des présences des membres de la Commission des études

10.2 Projet de maîtrise en enseignement secondaire :

- Lettre du 12 mai 2006 de madame Sylvie Turcotte, directrice de la formation et de la titularisation du personnel scolaire au MELS
- Lettre du 12 juin 2006 de monsieur Edward A. Collister du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE)

11.- Période d'information et questions

12.- Prochaine assemblée

13.- Levée de l'assemblée

2.- **Procès-verbal de la deux cent quarante-sixième réunion**2.1 **Adoption**

Sur proposition de monsieur Jean-Marie Bergeron, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quarante-sixième réunion sous réserve des modifications apportées en séance.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres de la Commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quarante-sixième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- **Émission de diplômes**3.1 **Émission des diplômes**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres de la Commission des études que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la Commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur René Bédard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 247-CE-1696 concernant l'émission des diplômes, laquelle est jointe en appendice.

3.2 **Émission des attestations d'études - programmes courts de premier et deuxième cycle**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres de la Commission des études que conformément à la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts, la Commission des études doit recommander au Conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Martine Mayrand Leclerc, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 247-CE-1697 concernant l'émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

3.3 Émission des diplômes - Université du Québec à Montréal

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres de la Commission des études que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la Commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par madame Caroline Collin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 247-CE-1698 concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal, laquelle est jointe en appendice.

4.- Projet de modification du programme de maîtrise en éducation - Profil recherche - 3701; Profil professionnel - 3702

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la Commission des études le projet de modification du programme de maîtrise en éducation. La modification consiste en l'ajout d'une quatrième concentration, soit en orthopédagogie, et vise à répondre à un besoin du milieu. Une consultation a d'ailleurs été menée et le contenu de la formation correspond aux attentes de l'Association des orthopédagogues du Québec.

Le plan de formation proposé conserve le tronc commun à la maîtrise et compte des nouveaux cours de spécialité dont cinq (5) sont obligatoires et trois (3) sont consacrés à des sujets spéciaux à l'instar de ce qui s'offre dans les concentrations actuelles. On estime qu'une dizaine de personnes s'inscriront chaque année.

La Sous-commission des études du 17 mai 2006 a donné un avis favorable à la Commission des études quant à ladite modification qui n'occasionnera pas de coûts extraordinaires par rapport à ceux habituellement occasionnés par ce type de modification, l'Université possédant déjà l'expertise pour offrir cette nouvelle concentration.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Marie Bergeron, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 247-CE-1699 concernant le projet de modification du programme de maîtrise en éducation - Profil recherche - 3701; profil professionnel - 3702, laquelle est jointe en appendice.

5.- **Projet de modification du programme de baccalauréat en arts et en design - 7917**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la Commission des études le projet de modification du programme de baccalauréat en arts et en design. La modification découle de l'évaluation dudit programme. Le programme proposé, dont la nouvelle appellation serait « Baccalauréat en conception et création visuelle », est composé d'une majeure et de quatre mineures, dont trois correspondent aux trois concentrations actuellement offertes (arts visuels, bande dessinée, design graphique) et à l'ajout d'une nouvelle mineure en cybermuséologie, laquelle mineure serait également offerte à titre de programme de certificat en cybermuséologie à compter de l'automne 2007.

Ce nouveau certificat est des plus prometteur compte tenu de l'importance croissante de cette pratique professionnelle. Cette formation représente une opportunité d'innovation pour l'UQO et elle vient, par ailleurs, compléter les études muséales existantes.

La Sous-commission des études du 17 mai 2006 a donné un avis favorable à la Commission des études quant à ladite modification qui occasionnerait des coûts d'implantation de l'ordre de 110 000 \$, lesquels devront être approuvés par le Conseil d'administration.

Malgré ces coûts d'implantation, l'École multidisciplinaire de l'image (EMI) qui, dans la version actuelle du programme, doit offrir 64 activités différentes pour soutenir les 3 concentrations, n'aurait qu'à offrir, dans la nouvelle version avec majeure et mineures, 55 activités, soit 9 de moins, bien qu'une quatrième mineure soit ajoutée, et cela, sans que ne soient sacrifiés les objectifs pédagogiques puisque tous les étudiants seraient avantagés par les ajustements au tronc commun.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que des discussions restent à faire afin d'évaluer si ce dossier doit être considéré au même titre qu'un nouveau programme d'étude aux fins de son adoption finale et de son financement par le Ministère.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Marie Bergeron, appuyée par madame Denyse Côté, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 247-CE-1700 concernant le projet de modification du programme de baccalauréat en arts et en design - 7917, laquelle est jointe en appendice.

Madame Caroline Cyr quitte la réunion.

6.- **Projet de modification de la Politique relative à la qualité de l'expression française écrite chez les étudiants de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la Commission des études le projet de modification de la *Politique relative à la qualité de l'expression française écrite chez les étudiants de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais*.

La Sous-commission des études du 17 mai 2006 a donné un avis favorable à la Commission des études à l'effet que

l'article 4.2 de ladite politique soit modifié afin que les étudiantes et étudiants qui possèdent un baccalauréat français d'enseignement général émis par une académie française, sans égard à la localisation de l'institution, soient considérés comme ayant satisfait aux exigences linguistiques de base, et ce, selon les programmes d'étude dans lesquels ils sont admis. De plus, les listes de programmes d'étude ont été mises à jour et certaines précisions mineures ont été apportées à la politique.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Marie Bergeron, appuyée par monsieur René Bédard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 247-CE-1701 concernant le projet de modification de la *Politique relative à la qualité de l'expression française écrite chez les étudiants de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais*, laquelle est jointe en appendice.

7.- **Projet de modification du répertoire de cours de premier cycle - CTB**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la Commission des études l'ajout du cours *Culture entrepreneuriale : gestion financière personnelle* au répertoire de cours CTB (sciences comptables).

Après discussion, les membres de la Commission des études invitent le doyen à peaufiner le dossier, notamment au plan du justificatif du cours.

En outre, la présentation du cours soulève des questions d'ordre idéologique relativement au rôle de l'État vis-à-vis le financement des études postsecondaires. De plus, le choix des méthodes pédagogiques mériterait d'être expliqué. Finalement, le matériel pédagogique indiqué semble trop étroit et devrait être plus inclusif afin d'intéresser des étudiants provenant de différents secteurs disciplinaires.

Monsieur Hugo St-Laurent quitte la réunion.

8.- **Projet de suspension des admissions aux trimestres d'été pour le programme de certificat en informatique de gestion - 4108**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la Commission des études le projet de suspension des admissions aux trimestres d'été pour le programme de certificat en informatique de gestion en raison du nombre peu élevé d'admissions au trimestre d'été et de l'obligation d'offrir au moins un cours du programme à l'horaire de cours en été.

Le Module de l'informatique, à sa réunion du 25 mai 2006, a recommandé de suspendre lesdites admissions au programme de certificat en informatique de gestion à compter du trimestre d'été 2007.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Marie Bergeron, appuyée par madame Denyse Côté, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 247-CE-1702 concernant le projet de suspension des admissions aux trimestres d'été pour le programme de certificat en informatique de gestion - 4108, laquelle est jointe en appendice.

9.- **Formation d'un comité en vue de poursuivre la réflexion sur la confection de la grille horaire**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres de la Commission des études que suite aux changements apportés à la grille horaire aux trimestres d'automne 2006 et d'hiver 2007, les membres de la Commission des études avaient souhaité qu'une réflexion soit poursuivie sur la question.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande à la Commission des études la composition d'un comité à cet égard. Ledit comité sera présidé par la professeure Denyse Côté et s'ajouteront les personnes suivantes :

- Caroline Collin, étudiante, Maîtrise en développement régional et membre de la Commission des études;
- Étienne Simard, étudiant, Maîtrise en développement régional;
- Félix-Antoine Simard, étudiant, Baccalauréat en administration;
- Caroline Cyr, chargée de cours, Département de psychoéducation et de psychologie et membre de la Commission des études;
- Robert Legris, chargé de cours, Département des sciences administratives;
- Elmustapha Najem, professeur, Département de relations industrielles.

Le mandat dudit comité est le suivant :

- a) de poursuivre la réflexion sur l'établissement d'une grille horaire tenant compte au mieux des divers paramètres d'aménagement du temps pour l'ensemble des membres de la communauté universitaire;
- b) d'accorder une priorité supérieure aux enjeux pédagogiques et humains dans sa réflexion;
- c) de solliciter des avis de la communauté universitaire selon le modèle que le Comité identifiera;
- d) d'informer régulièrement la Commission des études de l'avancement des travaux;
- e) de déposer un rapport final auprès de la Commission des études en novembre 2006.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Martine Mayrand Leclerc, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 247-CE-1703 concernant la formation d'un comité en vue de poursuivre la réflexion sur la confection de la grille horaire, laquelle est jointe en appendice.

10.- **Dépôt de documents**

10.1 Tableau des présences des membres de la Commission des études;

10.2 Projet de maîtrise en enseignement secondaire

- Lettre du 12 mai 2006 de madame Sylvie Turcotte, directrice de la formation et de la titularisation du personnel scolaire au MELS;

- Lettre du 12 juin 2006 de monsieur Edward A. Collister du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE).

11.- Période d'information et questions

Projet de programme de Maîtrise en enseignement secondaire

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente l'analyse préliminaire du CAPFE transmise au doyen des études le 12 juin 2006. Il juge la réaction du CAPFE surprenante et potentiellement biaisée envers l'Université du Québec en Outaouais.

En effet, non seulement le CAPFE voit-il des difficultés majeures avec le projet de programme qui lui a été soumis, il va même jusqu'à s'interroger sur l'opportunité de l'UQO de vouloir répondre aux besoins de son milieu en offrant une formation qualifiante de deuxième cycle et explique que la visite qu'il a réalisée à l'UQO en mars dernier l'aurait amené à constater des lacunes importantes dans l'offre de nos programmes.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche attire l'attention des membres sur le passage de la lettre où il est indiqué que le CAPFE « demeure convaincu qu'un examen plus approfondi révélerait que d'autres aspects importants sont également absents ou peu élaborés ». On est ainsi porté à croire que l'analyse du CAPFE est biaisée, puisque l'opinion de ce dernier est déjà orientée avant qu'une analyse soit faite de façon approfondie.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soutient que le projet de programme de Maîtrise de 45 crédits est conforme à nos règlements et répondrait aux besoins criants de l'Outaouais et permettrait ainsi de qualifier les détenteurs de baccalauréats disciplinaires en vertu du *Règlement sur les autorisations d'enseigner* du MELS.

Ce dernier ajoute que la Direction de l'Université poursuivra plus à fond l'analyse du dossier avec les promoteurs afin d'identifier les suites à donner à ce dossier.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche invite les promoteurs dudit projet de programme et les directeurs du Département et du Module à réagir à pareil jugement de la part du CAPFE.

Madame Catherine Lanaris quitte la réunion.

Règlement concernant le plagiat et la fraude

Le secrétaire général informe les membres de la Commission des études que les membres du Comité de discipline se penchent actuellement sur une refonte du *Règlement concernant le plagiat et la fraude* en vigueur à l'UQO.

Un représentant de l'Association générale des étudiants dit souhaiter que le Bureau d'aide et d'information (BAI) de l'AGE soit informé le plus tôt possible de la date d'audition d'un étudiant devant le Comité de discipline, et ce, afin que ledit Bureau puisse

préparer adéquatement l'étudiant à se défendre devant le Comité de discipline, si ce dernier le souhaite.

Le secrétaire général rappelle que deux étudiants et un substitut nommés par l'AGE siègent déjà au Comité de discipline et que ces derniers pourront suggérer toute modification audit Règlement.

Évaluation des enseignements

Un représentant étudiant souligne le malaise de certains étudiants par rapport à l'évaluation des enseignements dans les petits groupes. Il serait presque illusoire, selon ce dernier, de penser que le professeur ne puisse pas identifier l'évaluation manuscrite, laquelle perd ainsi son caractère anonyme.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne qu'un système informatisé sera testé au trimestre d'automne 2006. Ce système permettra d'éliminer toute information manuscrite.

Centre de Mont-Laurier

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que le Conseil d'administration, à sa réunion du 18 avril 2006 (Résolution 299-CA-4384), en était arrivé à la conclusion qu'il ne serait pas possible d'atteindre le seuil du nombre d'étudiants inscrits requis par nos normes afin d'assurer la viabilité d'une nouvelle cohorte au programme de Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement au primaire à Mont-Laurier à l'automne 2006, et ce, dans le contexte financier que l'on connaît.

La décision de ne pas démarrer une nouvelle cohorte dans ce programme en septembre prochain n'affecte pas la planification des autres activités qui sont dispensées par l'UQO à Mont-Laurier.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute que bien que cette décision fera en sorte que le volume d'activités offertes par l'UQO à Mont-Laurier sera moindre que prévu, cette décision ne doit pas être interprétée comme une fermeture du Centre de Mont-Laurier même si, compte tenu de la situation, la Direction a procédé à une révision du niveau des ressources consenties pour ledit Centre.

Le recteur ajoute que l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue a pris la relève en ce qui a trait à l'offre de ce programme de baccalauréat et que, pour ce qui est des offres de programmes à venir, les deux établissements se concerteront afin de ne pas offrir les mêmes programmes et pour éventuellement établir des collaborations. Ce dernier ajoute que l'UQO demeure toujours présente à Maniwaki.

Honneurs à certains étudiants

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la Commission des études que deux de nos anciens étudiants se sont distingués, notamment :

- **M. Jean Labonté** (Baccalauréat en informatique - 1993), médaillé d'or aux Jeux paralympiques 2006 de Turin en hockey luge, a remporté les honneurs du trophée de

l'athlète par excellence de niveau national à l'occasion du 16^e Gala Loisir Sport Outaouais. Il est aujourd'hui concepteur de logiciels chez Alcatel;

- **Mme Marie-Josée Lacroix** (Baccalauréat en sciences comptables - 1982), Directrice des Services de gestion à l'ACDI, a reçu le Prix du Leadership de l'Association des cadres supérieurs de la fonction publique du Canada. Ce prix, parrainé par Bell Canada, est décerné annuellement à un cadre de direction du gouvernement fédéral qui fait constamment preuve d'un leadership exceptionnel auprès du personnel et qui dirige une organisation reconnue pour offrir au public des services exemplaires ou contribuer à améliorer sensiblement les rouages internes de la fonction publique.

REEL-RADIO

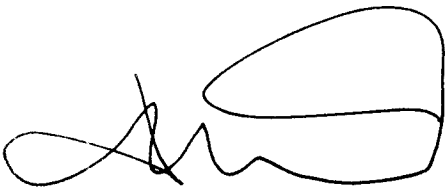
Monsieur Simon Drolet, responsable de la radio étudiante à l'UQO, informe les membres de la Commission des études que la radio diffusera sur bande FM à compter d'avril 2007. La radio étudiante de l'UQO pourra donc être écoutée à 2,5 km à la ronde.

12.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le 7 septembre 2006 à 12 h 15.

13.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Denyse Côté, appuyée par madame Caroline Collin, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 15 h 45.



Le président



Le secrétaire